



## COMMUNE DE SAUCHY-CAUCHY

# AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général du SIDEN-SIAN en date du 8 octobre 2020, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de SAUCHY-CAUCHY, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du lundi 2 novembre 2020 à 9h00 au jeudi 3 décembre 2020 à 18h30 inclus, soit 32 jours consécutifs. Monsieur Patrick DATHY assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de SAUCHY-CAUCHY, siège de l'enquête, sise 1, rue de la Viéville (62860), aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de SAUCHY-CAUCHY, lequel les annexera au registre.

La mise en œuvre des mesures barrières font l'objet d'un protocole national, non spécifique à cette enquête, pour l'accueil du public en Mairie (réception du Commissaire Enquêteur et consultation du dossier).

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet [www.noreade.fr](http://www.noreade.fr) via le lien : <https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique>

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de SAUCHY-CAUCHY, lequel les annexera au registre d'enquête, ou par e-mail à l'adresse suivante : [epzonage.sauchy-cauchy@noreade.fr](mailto:epzonage.sauchy-cauchy@noreade.fr)

Ces observations seront également consultables sur le site internet.

- Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de SAUCHY-CAUCHY les jours et heures suivants :

Lundi 2 novembre 2020	de	9H00 à 12H00
Samedi 14 novembre 2020	de	9H00 à 12H00
Jeudi 3 décembre 2020	de	15H30 à 18H30

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public.

Le port du masque sera obligatoire en Mairie ou pour rencontrer le Commissaire Enquêteur lors des permanences. L'usage d'un stylo personnel est vivement recommandé pour la rédaction des contributions au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur ainsi que le dossier d'enquête publique (du SIDEN-SIAN) seront consultables sur le site de Noréade et tenus à la disposition du public en Mairie de SAUCHY-CAUCHY pendant un an.